



Nom du département : HAUTE-GARONNE

L'an DEUX MILLE QUATORZE

Le 24 février

A 10 heures 00

Les membres du Comité du Syndicat, légalement convoqués,
Se sont réunis au complexe sportif Dominique Prévost à
ROQUETTES

Date de la convocation : 03 février 2014

Nombre de membres

En exercice : 145

Présents : 91

Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Compte de gestion 2013

PRESENTS

M. Jacques ALBENQUE M. Robert ARTERO M. Julien BERGES M. Bertrand AUBAN M. Pierre BARBIER M. Julien BERGES M. Christian BERGON M. Gil BEZERRA M. Denis BEZIAT M. Richard BISSO M. Alain BONAL M. Adrien BONNEMAISON M. Didier BOTTAREL M. Jean-Louis BOTTURA M. Patrick BOUBE M. Pierre-Louis BOUE M. Michel BROCAS M. Robert CABE M. Yves CADAS M. Jean-Claude CANDEL M. Elain CANEZIN M. Jean-Baptiste CASETTA M. Robert CASSAGNE M. Claude CHABOY M. Roland CLEMENÇON M. Martin COMAS	M. Jean-Pierre COMET M. François DAMIAN Mme Catherine DAUNES M. Joël DEDIEU M. Daniel DEL COL M. Anne DUCASSE M. Bernard DUCASSE M. Patrick EYNARD M. Raymond FERRES M. Patrick FEVRIER-MUZARD M. Bernard FOURMENT M. Jean-Luc FOURMENT M. Michel FRANCES M. Jean-Louis FRAYSSE M. Alain FREZIERES M. Alain GAMBADE M. Bruno GIBERT M. Maurice GRENIER M. Robert GRILLOU M. Georges GRIMBERT M. Ermanno IANNELLI M. Pierre IZARD M. Jean-Claude JEAN M. Jean-Michel JILIBERT M. Gilbert JOUVIN M. René KELHETTER	M. Jean-Claude LAFFONT M. Claude LAMARQUE M. Michel LAVAL M. Edmond LAZERGE M. Michel LUGOU M. Jean-Paul MARONESE M. André MARTY M. Eric MARTY M. François MASFARNÉ M. Michel MASSOL M. Noël MESPLES M. Louis PALOSSE M. Jean PARERA M. Michel PEGARD M. Francis PELISSIE Mme Annie PEREZ M. André PERRAY M. Jean PEYRE M. Stéphane PLACE M. Yves POUILLES M. Charles PRINCE M. Gérard RIQUIER M. Patrice RIVAL M. Jean ROMANELLO Mme Nadine ROUGE M. François ROUSSEAU	M. Francis ROUZAUD M. Alain RUMEBE M. Jean-Pierre SALSENACH M. Christian SCHULLIGEN M. Jean-Louis SEGUELA M. Raymond SELBI M. Raymond STRAMARE M. Michel TESTE M. Christian TROCH M. André VALETTE M. Pierre VIALARD M. Gérard VILLEMUR M. Raymond VILLENEUVE M. Serge VRECORD MITEL
---	---	--	---

ABSENTS

M. Alain ALBERGE M. Eric ANSELME M. Georges ARNAUD M. Jean-Jacques ASSEMAT Mme Isabelle BANACHE M. Claude BENAC M. Roger BOREL M. Roland BOSSU M. Michel BOUSQUET M. Lucien CABARE M. Francis CALMETTES M. Pierre CAPARROS M. Didier CASAL M. Philippe CASTERAN M. Claude CLAVE	M. Gilbert DARROUY M. Georges DEBART M. Pierre EBENDINGER M. Marcel FAURESSE M. Michel FITTE M. Laurent FOREST M. Pierre GAGLIONE M. Daniel GASPIN Mme Marlène GASTO M. Jean-Louis GELIS Mme Janine GIBERT M. Jean-Claude GIRARD M. Christian LACOSTE Mme Bénédicte LAPARRE M. Michel LAYNAT	M. Frédéric LINARES M. Jean-Claude LOUPIAC M. Cyril MARTINEZ M. Serge MEDINA M. Eric MORALES M. André PAULHIAC M. Serge PERIN Mme Brigitte QUINTARD M. Adrien RIZZETTO M. Jean-Louis ROBERT M. Didier ROUX M. Daniel RUFFAT M. Daniel SABATHE M. Gérard SABATIE M. Bertrand SARRAU	M. Didier SALVOLDELLI M. Jean-Claude SCARPULLA M. Bernard SICARD M. Jean-Louis SIERRA M. Jean-François SOTO M. Pierre SOUPENE M. Joseph TOFFOLON M. Jean-Pierre VIALATTE M. André VICENS
---	--	--	--

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales,
Monsieur KELHETTER est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.



Compte de gestion 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-31 et L 5212-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le budget primitif 2013 du 25 mars 2013, la délibération modificative du 30 septembre 2013 et le compte administratif 2013 du 24 février 2014 ;

Monsieur le Trésorier a produit le compte de gestion relatif à l'exercice 2013, comportant

- d'une part, une balance générale des comptes tenus (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- d'autre part, le bilan comptable de la collectivité, qui décrit l'actif et le passif de la collectivité.

Les réalisations comptables du compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion.

Sous la présidence de Monsieur le Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le Trésorier arrêté comme suit :

COMPTE DE GESTION 2013					
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2013	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE 2013
INVESTISSEMENT	-18 008 178	0	-3 605 576		-26 613 754
FONCTIONNEMENT	28 706 394	25 041 177	29 294 973	4 078	32 964 268
TOTAL	10 698 216	25 041 177	20 689 397	4 078	6 350 514

Déclare que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre LIZARD

Vu et affiché à la porte du Syndicat le

06 MARS 2014